VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 67.2026

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 20/11/2026 au 18/12/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire Monique CHEVALLEY

Demandeur ''

Adresse ch. de Pra Fondra 2 Parcelle N° 4064

Type de demande ☒ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée ☐ Arbre isolé ☐ Haie ☒ Groupe d'arbres / ~~bosquets~~

Arbre classé ☐ Oui → N° ☒ Non (voir plan de classement des arbres)

Essence(s) Sapin

Diamètre(s) du tronc 2 m 60 Hauteur(s) : 40 m ?

Etat sanitaire 3 secs + 1 fortement déperissant

Motif de l'abattage / élagage / taille

Déperissement suite à une attaque de bostryche.

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch

VILLE DE pully

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N°

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Monique Nom CHEVALLEY
Adresse Ch. de Pra Fondra 2
Téléphone 076 502 44 41
Adresse e-mail mgchevalley@hotmail.com

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom _____ Nom _____
Société _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 4
Essence(s) Sapin
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.
En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.
La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.
Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.
Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☒ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pts de Pully le 16 novembre 2026 **Signature** MChevalley

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch